

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHU DIJON BOURGOGNE

5 décembre 2023

Le 6 décembre 2023, à l'issue du Moi(s) sans tabac, le CHU Dijon Bourgogne devient un Lieu de santé sans tabac

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la continuité des engagements pris par le CHU Dijon Bourgogne depuis 2021 d'un hôpital promoteur de santé, notamment en matière de lutte contre le tabac. Elle se concrétise par la mise en place de plusieurs mesures, qui entreront en vigueur à partir du 6 décembre, et qui se traduisent par l'interdiction de fumer sur l'ensemble des sites du CHU. Cette interdiction se fonde sur le règlement intérieur du CHU, mais également sur la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme et à ses décrets de 1992 et 2006.

Qu'est-ce qu'un Lieu de santé sans tabac (LSST) ?

C'est un établissement de santé dans lequel **usagers, visiteurs et professionnels ne sont pas autorisés à fumer**, tant en intérieur et qu'en extérieur, en dehors des zones qui leur sont réservées. Dans ce cadre, **des moyens et stratégies d'aide à l'arrêt du tabac sont proposés** à l'attention des fumeurs.

Pour officialiser cette démarche, Freddy Serveaux, Directeur général, et le Professeur Alain Bonnin, Président de la Commission médicale d'établissement, ont signé le 29 novembre la charte établie par le Réseau de prévention des addictions (RESPADD). Cette charte permet de donner un cadre aux différentes mesures déployées par le CHU Dijon Bourgogne.

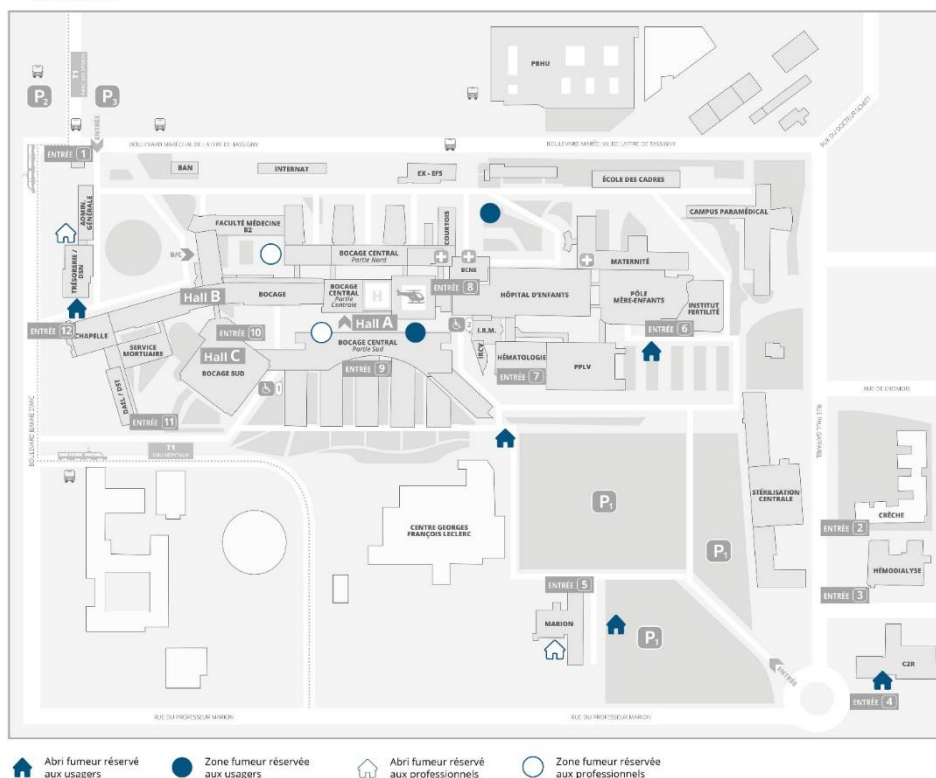


Les mesures prises par le CHU Dijon Bourgogne

1. Une politique globale en matière de promotion de la santé, soutenue par la direction, afin d'**améliorer la qualité des soins ainsi que les conditions de vie et de travail** au sein de l'établissement, s'appuyant sur le projet d'établissement.
2. Un **accès facilité aux soins de tabacologie pour les patient(e)s** du CHU, s'appuyant sur une politique de prévention et d'accompagnement d'arrêt du tabac :
 - Formations en tabacologie pour les professionnels proposées par l'équipe du service hospitalo-universitaire d'addictologie du CHU
 - Évaluation systématique de l'usage de tabac
 - Renforcement de la présence de l'Équipe de liaison et de soins addictologiques (ELSA)
3. Un **accès facilité aux soins de tabacologie pour les professionnels** travaillant au CHU :
 - Consultations de tabacologie dédiées auprès du Service de santé au travail et sur le site de Champmaillot
4. L'organisation et la multiplication d'**actions de prévention primaire et secondaire** au sein du CHU et des centres de formations en santé proches
5. L'**éloignement physique du tabac des professionnels et des patient(e)s**
 - L'enceinte du CHU devient non-fumeur, à l'extérieur comme à l'intérieur.
 - L'usage de tabac dans l'enceinte du CHU n'est possible que dans les îlots tabac ou des espaces fumeurs couverts prévus à cet effet et disposés à divers emplacements du site (cf. ci-après).
 - Le vapotage reste possible en extérieur.
 - Les équipes d'orientation et de sécurité sont présentes pour rappeler cette interdiction.



CHU DIJON BOURGOGNE · HÔPITAL FRANÇOIS MITTERRAND



Concrètement, qu'est ce qui change au 6 décembre ?

Tous les cendriers, autres que ceux des espaces fumeurs, seront retirés. Les fumeurs devront se rendre dans les espaces prévus à cet effet.

Des panneaux d'interdiction seront apposés aux entrées du site.

Le vapotage, reconnu par l'OMS comme une phase intermédiaire avant l'arrêt du tabac, reste toléré dans les espaces extérieurs mais interdit en intérieur.



Qui est concerné ?

Toute personne - professionnel, usager, accompagnant, intervenant de sociétés extérieures - circulant sur le site du CHU.

Ces stratégies s'appuient sur l'implication de chacun(e) afin d'ancrer le CHU Dijon Bourgogne dans cette progression vers la libération du tabac et de ses conséquences.

Nous sommes toutes et tous les acteurs/rices de ce changement, pour améliorer la qualité des soins et de vie au CHU.

Faire progresser la recherche sur le traitement des troubles de l'addiction au tabac : un engagement du service d'addictologie

Depuis 2010, le service d'addictologie du CHU Dijon Bourgogne, dirigé par le professeur Benoît Trojak, mène de nombreuses études cliniques en stimulation cérébrale. L'objectif est de valider l'efficacité de la stimulation cérébrale non invasive dans les addictions, notamment au tabac.

Actuellement, le service participe à une étude intitulée « TabacStim 3 ». Il s'agit de la troisième étude en stimulation cérébrale conduite au CHU Dijon Bourgogne, les deux premières ayant donné des résultats prometteurs. Le principe consiste à délivrer des stimulations cérébrales sur la région préfrontale, identifiée comme le siège du « craving » (le besoin irrésistible de consommer). Le traitement est sans risque et de courte durée : une dizaine de séances de 15 minutes chacune est suffisante pour arrêter le tabac.

« Cette innovation présente l'avantage de ne pas nécessiter d'hospitalisation. Le patient est accueilli dans le service en ambulatoire, il peut rentrer chez lui sitôt la séance de stimulation terminée, et reprendre sa vie normale. C'est une chance pour nos patients de pouvoir bénéficier d'une tel traitement. », Professeur Benoît Trojak.